



A l'attention de **Monsieur le Maire de Thorigny**
1 rue Gambetta
77400 THORIGNY sur MARNE

Thorigny le 21 mai 2025

Objet : Recours gracieux contre la nouvelle configuration de la rue de Dampmart

Monsieur le Maire,

Faute de réponse de votre part et de vos services à nos nombreux échanges, qu'ils soient verbaux ou numériques, depuis le comité consultatif du **1er avril**, l'association RCSA se voit contrainte de vous adresser cette requête complémentaire par courrier recommandé. Nous espérons sincèrement que vous prendrez enfin en considération les attentes légitimes de vos administrés.

Un constat : une conception inadaptée et un manque de places de stationnement

Il est patent : la reconfiguration de la rue de Dampmart, telle qu'elle est actuellement conçue, ne répond pas aux contraintes quotidiennes des riverains.

Notre association vous l'a pourtant explicité à maintes reprises depuis le début de ce projet, notamment concernant le nombre de places de stationnement, un élément crucial pour faciliter la vie des Thorigniens.

Grâce à notre action auprès du Département, vous avez heureusement accepté d'augmenter la capacité de stationnement sur ce tronçon de 17 à 33 places. Nous en prenons acte, bien que cela corresponde à la fourchette basse de nos estimations de besoins.

Un manque criant d'information

Un autre point de mécontentement, que nous avons signalé à plusieurs reprises, est le manque d'information concernant ce chantier. Nous vous avons expressément demandé de nous fournir le plan de la version finale du profil de cette rue lors de la réunion du **comité consultatif du 1er avril dernier**. Vous nous aviez officiellement donné votre accord, mais à ce jour, nous attendons toujours ce document.

Cette transparence nous aurait pourtant permis de vous alerter plus tôt sur notre anticipation d'un grave dysfonctionnement qui motive ce recours. En effet, la configuration de plusieurs tronçons de la rue, telle que prévue par votre projet, engendrera des perturbations de la circulation et sera même accidentogène, du fait de l'étroitesse de la chaussée dans sa configuration finale. Nous avons d'ailleurs alerté la responsable de ce chantier aux services techniques de la municipalité, en charge du suivi des travaux, le 6 mai, et vous avons transmis une copie de ce message le 7 mai.

Points critiques de la nouvelle configuration

- **Tronçon à partir du 59 de la rue :**
 - Les places de stationnement longitudinales prévues à cet endroit, combinées au rétrécissement de la chaussée, créeront de nombreuses difficultés pour les riverains. Nous avons d'ailleurs demandé à notre interlocutrice des services techniques de constater sur place les manœuvres complexes nécessaires pour garer un véhicule dans un garage privé, et nous vous avons transmis un enregistrement vidéo démonstratif.
 - Nous vous demandons urgemment, alors qu'il est encore temps, de reconsidérer la configuration de ce tronçon, comme l'illustre le schéma en annexe. La disposition actuelle, qui détourne la piste cyclable entre les places de stationnement et la bordure SNCF, présente de nombreux inconvénients :
 - **Accès très difficile aux propriétés** pour y garer un véhicule, nécessitant des manœuvres délicates voire dangereuses, perturbant ainsi le trafic.
 - **Impossibilité de stationnement** pour les véhicules de grand gabarit (pompiers, camions de déménagement, ambulances, etc.), pouvant potentiellement exiger une déviation routière temporaire sous arrêté préfectoral.
 - **Accès impossible** aux propriétés pour les véhicules utilitaires des artisans et les camping-cars, ainsi que pour les camions de livraison.
- **Non-conformité et absence de justification :**
 - La dimension prévue pour ces places de stationnement longitudinales n'est **pas conforme à la norme NF P91 -100** pour les places publiques (2 mètres prévus contre 2,30 mètres sur 5 mètres préconisés).
 - La création d'un rétrécissement à cet endroit pour ralentir la circulation **ne se justifie pas**, car des dispositifs existent déjà à l'intersection avec la rue de la Paix et au rond-point de l'allée du Château.

- La solution que nous proposons dans le schéma en annexe peut tout à fait respecter la préconisation réglementaire de la **zone tampon de 0,50 mètre** protégeant les cyclistes.
- Par ailleurs, il serait judicieux de **recupérer 30 cm sur le chemin piéton** côté SNCF afin d'augmenter la largeur des emplacements de stationnement, limitant ainsi les risques d'accrochage avec les véhicules en circulation lors de l'ouverture des portières.
- Enfin, nous ne comprenons pas l'**absence de passage piéton** face au tunnel d'accès au chemin de halage, et *a contrario* l'intérêt de celui prévu sur ce tronçon.

Monsieur le Maire, nous vous demandons expressément d'intervenir en urgence pour corriger ces défauts de conception.

Vos administrés attendent avec impatience votre action à cet égard.

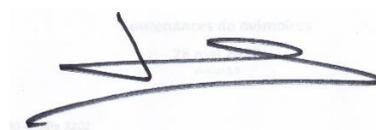
Bien entendu, cette lettre est publique et sera communiquée aux adhérents de notre association, qui nous ont missionnés pour vous solliciter.

Nous restons dans l'espoir d'une réponse rapide de votre part et de vos services.

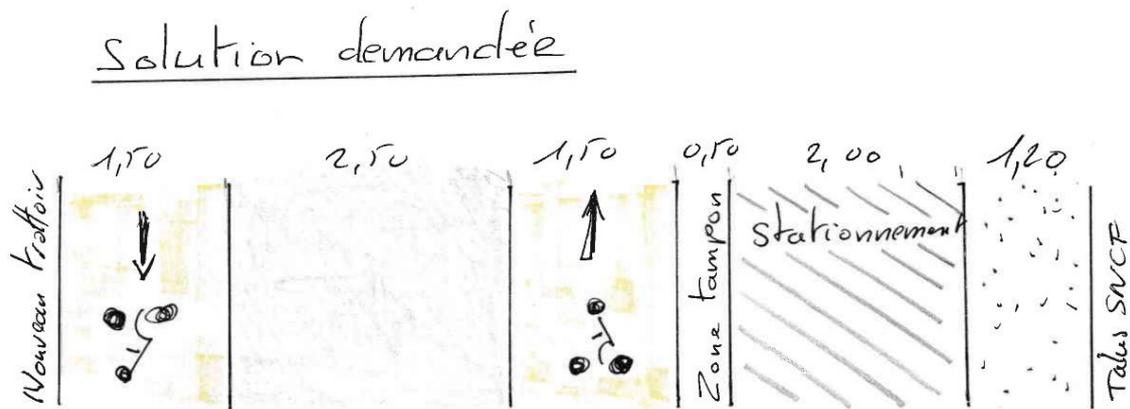
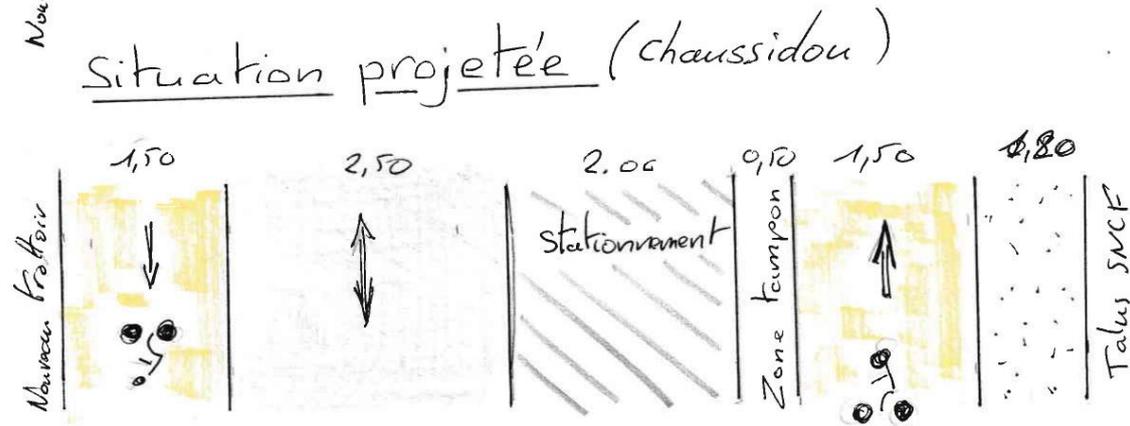
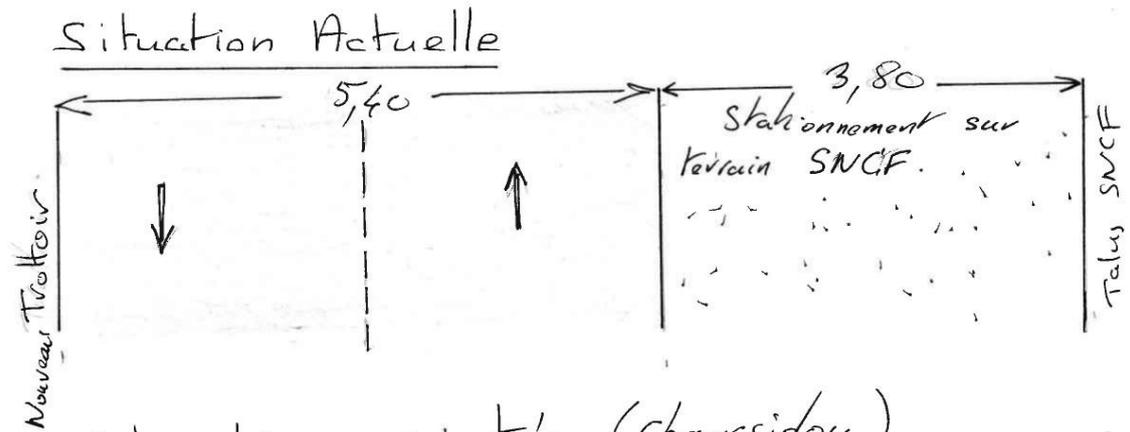
Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de l'association RCSA

Michel LOUCHARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel LOUCHARD', written over a faint, light blue rectangular stamp or watermark.

Annexe



Pour information : le journal télévisé « 20h de TF1 » a diffusé mardi 20 mai un reportage illustrant l'aberration de ces dispositions type « chaussidou » entraînant un fort mécontentement de la part des riverains et usagers au sein de la métropole de Strasbourg.